

CONTRÔLE SUR PIECES
DE L'EHPAD RESIDENCE LA VALLEE A BECHEREL ET LA RESIDENCE LES CHARMILLE A ROMILLE
FEVRIER 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
GOUVERNANCE	Prescription 2 (Ecart 2)	<p>Veiller à respecter les dispositions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale (article D311-16 du CASF), 	1 an	Relevés de conclusions des réunions du CVS 2023
GOUVERNANCE	Prescription 3 (Ecart 5)	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Contrat de travail du médecin coordonnateur et/ou publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur.
GESTION DES RISQUES	Prescription 4 (Remarques 8, 9,10 et 11)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant dans la procédure existante, le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les évènements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	1 an	<ul style="list-style-type: none"> - procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables intégrant le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les évènements indésirables signalés, -procédure de recueil, traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles, - planning prévisionnel des formations, - planning prévisionnel des réunions d'analyse des pratiques.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
RESSOURCES HUMAINES	Recommandation 4 (Remarque 4)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.
RESSOURCES HUMAINES	Recommandation 5 (Remarque 5)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
RESSOURCES HUMAINES	Recommandation 7 (Remarque 7)	Elaborer un plan de continuité d'activité.